



Règlement du Tennis Club Kapelleveld Saison 2022

Chacun aura à cœur de le respecter avec tact, afin de garder au sein de notre club une ambiance cordiale et sportive.

1. La tenue de tennis est obligatoire, principalement en ce qui concerne les **chaussures**.
2. Les courts sont accessibles de 8 à 21 heures précises. Les vestiaires doivent être libérés à 21h15 'au plus tard, afin de permettre leur nettoyage.
3. Réservation des courts : 2 possibilités

a. **Par inscription électronique**

Le programme des réservations se trouve sur « Tennislibre.com ».

Procédure :

- Pour les membres inscrits en 2022 : dès règlement de leur cotisation, les membres pourront effectuer leurs réservations sur le site de Tennislibre.com via un PC ou un Smartphone. Les codes délivrés pour la saison 2022 restent valables en 2022.
- Pour les nouveaux membres, dès règlement de leur cotisation, une carte de membre sera établie et mise à disposition au bar, et un Login et mot de passe seront communiqués par mail.

b. **Par téléphone** : au **0495589844**

4. Accessibilité aux courts :
 - Via la terrasse lorsque la cantine est fermée.
 - Dès réception de sa cotisation, chaque membre recevra une (nouvelle) clé donnant accès aux terrains. Les membres en possession de l'ancienne clé sont priés de la restituer à la cantine.
5. Cartes de membres Tennis 2022 :

Celles-ci seront disponibles au bar, dès réception du paiement de la cotisation. **Pour occuper un terrain, il est IMPERATIF que tous les membres puissent montrer à tout moment leur carte d'affiliation**, ainsi que le reçu du paiement pour leur(s) invité(s). En observant scrupuleusement cet article du règlement, les resquilleurs seront plus facilement dépiétés, et ce dans l'intérêt de tous.

../..

6. Invitations :

Les affiliés ont la faculté d'inviter **sous leur responsabilité** des personnes étrangères à notre club. **Ils doivent personnellement acquitter le jour même ou la veille, le prix de l'invitation (5 euros par personne) et ce avant d'entamer la partie.** (par virement bancaire uniquement). Ils veilleront aussi à ce que leurs invités portent les chaussures réglementaires.

7. Les parties ont une durée d'une heure. Lorsque l'heure est écoulée, la partie peut se prolonger à condition que le court n'ait pas été réservé par d'autres personnes, il devra cependant être libéré à la demande d'éventuels membres, sauf bien entendu par ceux descendant d'un autre terrain.
8. Les membres sont tenus de respecter le matériel et les installations mis à leur disposition. Les dégradations éventuelles seront à leur charge.
9. Par mauvais temps, les membres sont tenus de se plier aux consignes données par un membre du comité, ou à défaut par les responsables de l'entretien des terrains, qui sont seuls autorisés à décider de la praticabilité des terrains.
10. Le comité décline toute responsabilité relative aux objets, vêtements, etc. déposés dans les vestiaires. Il décline également toute responsabilité en cas d'accident.

11. Chaque joueur est tenu de passer le filet sur les terrains et broser les lignes avant de quitter le court

12. Il est conseillé aux membres de consulter régulièrement les avis et instructions affichés aux valves, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment (à côté du vestiaire Hommes). Comme au cours des saisons précédentes, certaines manifestations seront organisées, dont le déroulement sera également affiché aux valves.
13. L'adhésion au Tennis Club Kapelleveld implique la connaissance et le respect du présent règlement.

	<u>Comité Tennis</u>	
Christian Marchand	0495 58 98 44	tckapel@hotmail.com
Jean Paul Lagasse	0475 47 75 01	tckapel@hotmail.com